

ressources assurer leur liberté, la disposition de leurs biens, la protection de leur vie, de leurs personnes, se constituer en un mot un véritable état social.

Dans une sphère fort modeste, il est vrai, ils ont contribué, eux aussi, à l'établissement de l'édifice social de nos jours.

Ce sont ces considérations qui m'ont déterminé à me livrer à l'examen de la charte de 1319.

Puisse cette étude toute impérfaite qu'elle est, offrir encore quelque intérêt à ceux qui sont désireux de bien connaître l'histoire de notre pays.

E. CUAZ.